



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**
Arrêté de police N° 20/2021 (ST) du 17 mars 2021



*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société TPCA de Divion
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Guy Moquet
dans le cadre de la réalisation de branchements Gaz pour le compte de
GRDF.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de branchement GAZ seront effectués pour une durée de 60 jours à compter du lundi 05 avril 2021 dans la rue Guy Moquet dans le cadre de la viabilisation de 06 parcelles pour le compte de Partenord.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée selon l'avancée des travaux. Il n'y aura ni interruption du trafic ni de route barrée.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société TPCA exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société TPCA domiciliée ZI Avenue Paul Plouvier BP 25 62460 Divion.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN
Le 17 mars 2021
Le Maire,
Maryline Lucas*

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h3 style="margin: 0;">Demande d'arrêté de police de la circulation</h3> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <p style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 <p style="margin: 0;">N° 14024*01</p>
<p>Le demandeur Particulier <input type="checkbox"/> Service public <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/> Entreprise <input checked="" type="checkbox"/></p>		
<p>Nom : T.C.P.A. Prénom :</p> <p>Dénomination : Représenté par : POTEAUX</p> <p>Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Z.I. Avenue Paul PLOUVIER B.P.25</p> <p>Code postal 62460 Localité : DIVION Pays :</p> <p>Téléphone 03.21.52.80.80 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :</p> <p>Courriel : tcpa@ntsa.fr</p>		
<p>Si le bénéficiaire est différent du demandeur</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :</p> <p>Code postal Localité : Pays :</p> <p>Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :</p> <p>Courriel :</p>		
<p>Localisation du site concerné par la demande</p>		
<p>Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°</p> <p style="margin-left: 100px;">Hors agglomération <input type="checkbox"/> En agglomération <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + <input type="checkbox"/> Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE GUY MOCQUET</p> <p>Code postal 59287 Localité : GUESNAIN</p>		
<p>Nature et date des travaux</p>		
<p>Permission de voirie antérieure : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui indiquer la référence :</p> <p>Description des travaux : REALISATION DE 6 BRANCHEMENTS</p> <p>Date prévue de début des travaux : 05/04/2021 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90</p>		
<p>Réglementation souhaitée</p>		
<p>Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 05/04/2021</p> <p>Restriction sur section courante <input checked="" type="checkbox"/> Restriction sur bretelles <input type="checkbox"/></p> <p>Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation <input checked="" type="checkbox"/> Sens des Points de Repères (PR) croissants <input type="checkbox"/> Sens des Points de Repères (PR) décroissants <input type="checkbox"/> Fermeture à la circulation <input type="checkbox"/> Basculement de circulation sur chaussée opposée <input type="checkbox"/></p> <p>Circulation alternée : Par feux tricolores <input type="checkbox"/> Manuellement <input type="checkbox"/></p> <p>Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) <input type="checkbox"/> Empiètement sur chaussée <input checked="" type="checkbox"/> largeur de voie maintenue 3m</p> <p>Suppression de voie <input type="checkbox"/> nombre de voie(s) supprimée(s)</p>		

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DIVION** 17/03/2021

Nom : **POTEAUX** Prénom : Qualité : **Responsable du chantier**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire